

La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale

Passer de la participation au partage des pouvoirs

Éditeurs Gérard Buttoud (Université de la Tuscia)
 Jean-Claude Nguinguiri (FAO-SFC)

Co-éditeurs Sigrid Aubert (CIRAD)
 Jean Bakouma (WWF)
 Alain Karsenty (CIRAD)
 Irina Kouplevatskaya Buttoud (FAO-FOE)
 Guillaume Lescuyer (CIFOR-CIRAD)

© 2016 FAO et CIFOR

ISBN 978-602-387-029-5

Buttoud G. et J.C. Nguingui (éds). 2016. La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale : passer de la participation au partage des pouvoirs. FAO-CIFOR : Libreville-Bogor.

FAO
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale
BP. 2643 Libreville, Gabon
Email. FAO-GA@fao.org

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede, Bogor Barat 16115
Indonésie
www.cifor.org

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Photos de couverture (droite à gauche): Vue sur la rivière Congo entre Kinshasa et Lukolela, République démocratique du Congo (Ollivier Girard/CIFOR); Comité de gestion d'une forêt villageoise, région de Pointe-Noire, République du Congo (Irina Kouplevatskaya); Réunion du Comité de gestion de l'aire de chasse communautaire de Liouesso, République du Congo (Alain Noel Ampolo); La route vers Kisangani, République démocratique du Congo (Ollivier Girard/CIFOR)

9

La formulation de la politique forestière de la République du Congo

Un processus dans l'entre-deux des logiques inclusive et exclusive

Henri Boukoulou¹ et Jean-Claude Nguingiri²

Résumé

Le Congo a initié le processus de formulation de sa nouvelle politique forestière en 2013. Il a été clairement affiché que cette politique ne doit pas être « prescrite », mais construite à partir d'un dialogue multisectoriel et multi-acteur. Un processus inclusif a été lancé en juillet 2013. La mission de produire le projet de document d'orientation de la politique forestière a été confiée à une équipe technique multi-acteur (ETMA). Les étapes du processus ont été suivies telles que planifiées. L'ETMA se réunissait tantôt en séance plénière, tantôt en groupes de travail thématiques. Le projet de document de politique forestière produit conjointement a été soumis à l'examen d'une centaine de participants à l'atelier national de validation tenu en juin 2014. Après cet atelier, une commission de relecture a été mise en place au sein du ministère en charge des forêts. Composée essentiellement de cadres de ce ministère, la mise en place de cette commission a introduit une logique exclusive dans la formulation de la politique forestière. En définitive, le processus n'est ni strictement inclusif ni totalement exclusif ; il se positionne dans l'entre-deux de ces logiques.

Mots-clés : *processus décisionnel inclusif, logique de « l'entre-deux », politique forestière, plateforme multiacteurs.*

1 Enseignant chercheur, École nationale supérieure d'agronomie et de foresterie (ENSAF), Université Marien Nguabi, Brazzaville, Congo

2 Fonctionnaire forestier au bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Libreville, Gabon

9.1 Introduction

Le Congo s'est engagé dans la gestion durable des forêts au cours des années 1990. Un nouveau code forestier, la loi 16/2000 du 20 novembre 2000, a été promulgué. Après une dizaine d'années, des progrès relativement importants vers la gestion durable des forêts ont été réalisés : 9 concessions forestières sont aménagées et occupent environ 4 millions d'ha, 20 concessions forestières sont en cours d'aménagement et s'étendent sur près de 7 millions d'ha, 21 concessions forestières sont encore non aménagées. Parmi les 9 concessions aménagées, 4 sont certifiées FSC et occupent environ 2 millions d'ha. On note aussi 17 aires protégées couvrant une surface de plus de 4,5 millions d'ha, soit 13,2 % du territoire national. La loi 16/2000 a été, au cours des quinze dernières années, le principal instrument de mise en œuvre de la politique forestière. Cependant, cette politique n'était pas clairement explicitée dans un document d'orientation fixant clairement les choix stratégiques et arrêtant les grands objectifs. C'est pour combler ce vide qu'un processus de formulation de la politique forestière nationale a été initié par le gouvernement avec l'appui technique et financier de la FAO. Contrairement aux exercices antérieurs, il a été convenu de formuler cette politique forestière de manière participative et inclusive ; les principales parties prenantes à la gestion forestière ont été associées au processus à travers une plateforme de dialogue multi-acteurs, dénommée l'équipe de travail multi-acteurs (ETMA). Il a fallu une année de travail pour que l'ETMA livre le projet de document de politique forestière qui a été soumis à l'atelier national de validation organisé en juin 2014. Ce chapitre est consacré à l'analyse de ce processus. Après un rappel des étapes du processus telles qu'elles apparaissent dans la stratégie de formulation de la politique forestière, nous présenterons le processus « en pratique », dans sa logique de l'entre-deux, d'abord inclusif et ensuite exclusif.

9.2 Le processus, tel qu'il a été planifié

La planification du processus décrite dans le document de projet d'appui à la formulation de la politique forestière du Congo (TCP/PRC/3402) s'inspire des directives vulgarisées par la FAO pour élaborer des politiques forestières efficaces (FAO, 2010). Ce projet a été préparé par la Direction générale de l'économie forestière avec l'appui d'une mission de la FAO. Le choix d'une approche permettant aussi bien de rendre légitime socialement la politique forestière qui sera formulée, que de garantir l'efficacité de son application ultérieure, a été le principal défi méthodologique. L'approche inclusive et participative est apparue comme la plus appropriée. La feuille de route du facilitateur a été décrite ainsi qu'il suit dans le document de projet :

« Le projet est appelé à initier et faciliter un processus dans lequel destinataires des décisions et décideur (l'État) vont ensemble construire les problèmes, les objectifs et les choix stratégiques. Dans la pratique, le projet s'appuiera sur une Équipe de travail multiacteurs qui servira de plateforme de concertation pour permettre à l'État, au secteur privé, aux ONG, aux communautés locales, etc. d'exprimer leurs attentes/demandes de changements et de négocier un compromis entre les points de vue opposés. Une série d'ateliers sera organisée pour permettre au projet d'élargir le cercle des parties prenantes, en particulier lors de la validation des conclusions du diagnostic du secteur forestier, des objectifs et des choix stratégiques, etc. Les compromis obtenus au cours de ces

différentes concertations seront consignés dans le projet de document d'orientation de la politique forestière. Avant de le soumettre au Gouvernement pour approbation, un atelier national de restitution/validation sera organisé pour donner l'occasion aux différentes parties prenantes de vérifier si les décisions prises reflètent le résultat des concertations/négociations. Le projet aura recours aux techniques de communication et de médiation pour tirer profit aussi bien de l'expertise technique de spécialistes en foresterie que des savoirs et pratiques partagés par les autres parties prenantes ».

Le caractère inclusif du processus se justifie aussi afin de créer les conditions favorables à la mise en cohérence de la politique forestière avec les autres politiques sectorielles qui ont un impact sur les forêts et leur gestion.

Le processus est structuré en quatre étapes :

1. L'initiation du processus de formulation de la politique forestière, étape pendant laquelle une attention particulière est accordée à l'information des parties prenantes sur le lancement du processus, à la mise en place d'une équipe de travail multi-acteurs (ETMA) et à la formation des membres de l'ETMA sur le processus et les outils à privilégier lors de chaque étape.
2. La réalisation du diagnostic du secteur forestier, exercice conduit selon une approche mixte qui combine diagnostic participatif et revue bibliographique, pour broser un état des lieux du secteur forestier, des problèmes rencontrés, y compris les effets des autres secteurs, et des opportunités à saisir pour améliorer sa gestion.
3. La définition des objectifs et des choix stratégiques à travers le dialogue au sein de l'ETMA et de ses groupes thématiques sur la vision, le but, les principes directeurs, les axes de la politique forestière, et la cohérence de ces choix avec les législations et les autres politiques sectorielles.
4. La mise en forme du document de politique forestière dans lequel seront consignés les conclusions de l'étape 2 et les compromis de l'étape 3, son examen à l'atelier national de validation et sa transmission au Gouvernement pour approbation.

Le processus s'appuie sur l'ETMA à qui est confié le mandat, par le Ministre en charge des forêts, de produire le projet de document de politique forestière et le soumettre à l'atelier national de validation.

9.3 Le processus en pratique

Le coup d'envoi du processus de formulation de la politique forestière nationale a été donné le 16 juillet 2013. La cérémonie officielle a été présidée, au nom du ministre en charge des forêts, par son directeur de cabinet. Le discours de lancement a été prononcé devant les personnes déléguées par les différentes parties prenantes pour faire partie de l'ETMA. Un accent particulier a été mis sur le caractère participatif du processus et le rôle de l'ETMA. Ses membres ont été invités à faire preuve d'assiduité, de responsabilité et d'esprit constructif pour être dignes de la confiance qui leur a été accordée par le ministre en charge des forêts. Cet appel à la responsabilité nous rappelle, du moins dans la structuration du discours, les rituels propitiatoires qui étaient organisés avant une partie de chasse ou de pêche (Bahuchet, 1985).

La cérémonie de lancement du processus a été suivie, pendant deux jours, par un atelier de formation des membres de l'ETMA sur le processus et les outils à privilégier lors de chaque étape. Cette première rencontre a été organisée pour permettre aux membres de l'ETMA de faire connaissance, de parler le même langage, de regarder dans la même direction, bref de développer un esprit d'équipe. Elle constitue le point de départ d'une dynamique de création et d'affermissement de la cohésion sociale au sein de l'équipe en dépit de divergences d'objectifs et des intérêts défendus. Les membres de l'ETMA viennent d'horizons différents : administration forestière centrale, structures techniques placées sous tutelle du ministère en charge des forêts, autres ministères ayant divers liens avec la forêt³, ONG environnementales et associations de défense des droits des communautés locales et autochtones, secteur privé, organisations internationales et partenaires techniques et financiers. La figure 9.1 présente la composition de l'ETMA par catégorie de parties prenantes.

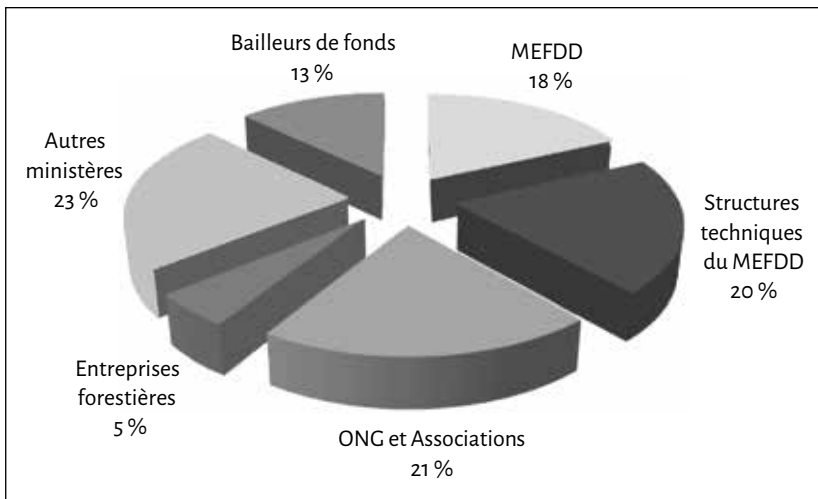


Figure 9.1 Composition de l'ETMA par catégorie de parties prenantes

Certains groupes d'acteurs sont en situation de surreprésentation ; 40 % de membres sont délégués par le ministère en charge des forêts et les différentes structures techniques qui sont sous sa tutelle⁴. D'autres, notamment les délégués du secteur privé, ne représentent que 5 % des membres de l'ETMA. Les ONG et les associations d'appui aux populations locales et autochtones sont assez bien représentées, avec un peu plus de 20 % de délégués. Cette première rencontre a permis aussi à l'ETMA de se doter d'une feuille de route. La durée du processus fixée à un an dans le document de projet, a été réduite de moitié, à la demande du ministère en charge des forêts. Une vingtaine de règles élémentaires à observer avant, pendant

3 Il s'agit des ministères en charge des mines, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et professionnel, de l'agriculture et de l'élevage, de l'aménagement du territoire, de la réforme foncière, du commerce, etc.

4 Les structures techniques rattachées au ministère en charge des forêts et représentées au sein de l'équipe de travail multi-acteurs sont : le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNI AF), la coordination nationale de la REDD+, le Service national de reboisement (SNR) et le Programme national d'afforestation et de reboisement (ProNAR).

et après les réunions, ont été définies pour garantir la cohésion sociale, le maintien d'un environnement de travail serein et prévenir les frustrations et les conflits entre les membres. Elles ont été consignées dans un règlement intérieur qui a été adopté à l'unanimité. Une équipe de coordination a été mise en place. Celle-ci est composée d'un coordonnateur national, fonctionnaire du ministère en charge des forêts, d'un consultant national « facilitateur » et d'un consultant international, tous les deux recrutés par la FAO. La feuille de route prévoit une dizaine de réunions plénières et des réunions des groupes de travail thématiques. Certaines de ces réunions ont été regroupées ; l'ETMA s'est réunie en séance plénière huit fois entre juillet 2013 et mai 2014, comme cela apparaît dans le tableau 9.1.

Tableau 9.1 Déroulement des réunions en séance plénière de l'ETMA

	Dates	Produits
1 ^{re} réunion	16-17 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du processus • Formation des membres de l'ETMA
2 ^e réunion	9 août 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du secteur forestier : examen de la méthodologie & brainstorming sur la forme d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)
3 ^e réunion	24 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la première version du rapport sur le diagnostic du secteur forestier • Information sur le Projet Congo vision 2025 relatif au futur souhaité du Congo à l'horizon 2015
4 ^e réunion	7 novembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport sur le diagnostic du secteur forestier • Formulation de la vision de la politique forestière en l'arrimant à celle développée dans le cadre du futur souhaité du Congo à l'horizon 2015
5 ^e réunion	19 novembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du but, des objectifs et des axes stratégiques de la politique forestière • Mise en place des quatre groupes de travail thématiques
6 ^e réunion	26 novembre 2013	Restitution des conclusions des travaux en groupe de travail thématique
7 ^e réunion	19-20 décembre 2013	Finalisation du contenu de chaque stratégie : axe stratégique → vision à l'horizon 2025 → enjeux actuels et futurs → stratégie retenue dans le cadre de la politique forestière → mise en place → modalité de mise en œuvre
8 ^e réunion	22-23 avril 2014	Examen de l'énoncé de politique forestière nationale et recommandation de cette version pour validation pendant l'atelier prévu à cet effet.

À la fin de sa 8^e réunion plénière, l'ETMA était ainsi presque à la fin de son mandat ; le projet de document de politique forestière a été revu et son contenu a fait l'objet d'un consensus avant qu'il ne soit transmis au cabinet du ministre en charge des forêts. Il ne restait plus qu'à franchir la dernière épreuve, à savoir la validation nationale du projet de politique forestière. L'atelier a été organisé du 11 au 12 juin 2014 sous la présidence du ministre en charge des forêts, qui a été assisté par son collègue en charge de l'agriculture et de l'élevage. L'atelier a réuni une centaine de participants représentant le ministère en charge des

forêts aux niveaux central et départemental, les départements ministériels connexes à savoir le plan, l'agriculture, les mines, l'enseignement, l'aménagement du territoire, l'administration décentralisée représentée par les préfets (ou leurs représentants) des 10 départements du pays, le secteur privé et la société civile. Le nombre et la diversité des participants à l'atelier démontrent la volonté du ministère en charge des forêts d'associer le maximum d'acteurs en vue d'obtenir un large consensus autour du projet de politique forestière.

9.4 La relecture : une pratique qui inaugure une phase exclusive

Les différentes versions du projet de document de politique forestière élaborées conjointement au sein de l'ETMA ont fait l'objet de relecture par des commissions mises en place au sein du ministère en charge des forêts. Cet exercice a été mené aussi bien pendant le déroulement du processus qu'après l'atelier national de validation. Par son caractère unilatéral, il a même suscité le soupçon de la manœuvre auprès des membres de l'ETMA qui ont dénoncé l'existence d'un processus parallèle et exclusif. Si cette observation est en partie vraie à propos de la relecture après l'atelier national de validation, elle est plus discutable s'agissant de la relecture pendant le déroulement du processus.

9.4.1 La relecture pendant le déroulement du processus

La pratique de la relecture est apparue à l'étape 3 du processus sous la forme de réunions du comité de pilotage. La mise en place de cet organe d'orientation est prévue dans le mécanisme de suivi du projet d'appui à la formulation de la politique forestière. Même si la revue des différentes versions du projet de document de politique forestière issues des échanges et des compromis au sein de l'ETMA ne fait pas partie de ses attributions, ce comité de pilotage s'est réuni à deux reprises, les 29 et 30 janvier 2014 pour la première fois et les 19 et 20 mars 2014 pour la seconde fois. Ces réunions présidées par le directeur général de l'économie forestière ne sont ouvertes qu'aux cadres du ministère en charge des forêts : conseillers du ministre, inspecteur général et ses adjoints, directeur général de l'économie forestière et directeurs centraux, directeurs des institutions sous tutelle. La première réunion a permis au comité de pilotage de passer en revue la première version du projet de document de politique forestière. Examinant le document, page après page, les membres du comité de pilotage ont apporté, chacun dans son domaine, des contributions en vue de l'améliorer. Celles-ci ont été soumises à l'ETMA et prises en compte dans la deuxième version. Le même exercice a été refait après la mise en circulation de la seconde version et les amendements apportés ont été intégrés par l'ETMA dans la troisième version du projet de document de politique forestière.

9.4.2 La relecture après l'atelier national de validation

La pratique de la relecture s'est poursuivie après l'atelier national de validation technique du document de politique forestière. Cette fois-ci, elle a concerné la version validée pendant l'atelier. Une commission de relecture, présidée par le directeur général de l'économie forestière et composée de huit cadres du ministère en charge des forêts, a été chargée de revoir le document en interne et de le mettre en forme avant son adoption par le

gouvernement. Après une année de travail, cette commission a mis en circulation au sein du ministère, en octobre 2015, une version quasi finale qui a été validée en janvier 2016. Si globalement le travail effectué par la commission de relecture n'a pas conduit à une refonte totale du projet initial de document de politique forestière, on observe cependant que certains points ont été soit enrichis ou clarifiés, soit encore déplacés dans le texte ou regroupés (Boukoulou, 2014). Il en est ainsi, par exemple, du but de la politique forestière qui, dans la version amendée d'octobre 2015, est présenté comme la vision de la politique forestière. Il en est aussi ainsi des axes stratégiques qui, au nombre de 11 dans le document initial, sont passés à 13 dans le document révisé. Sur les 11 axes stratégiques retenus dans le document initial, seuls 7 axes ont été reconduits dans le document révisé. Si ces réaménagements sont présentés comme nécessaires pour améliorer la qualité technique du document et garantir le succès de la politique forestière, se pose néanmoins le problème de l'implication des autres parties prenantes associées au processus de formulation de la politique forestière. La révision, aussi nécessaire soit-elle, d'un texte élaboré de façon participative, doit en principe être soumise de nouveau à un atelier de validation national pour garantir le caractère inclusif du processus.

9.4.3 La pratique de la relecture : une ouverture sur la logique exclusive de la décision publique ?

Le mode opératoire de la relecture n'est pas le même avant et après l'atelier national de validation. Dans le premier cas, ce sont des versions provisoires du projet de document de politique forestière qui font l'objet de revues techniques. Les amendements apportés ne sont pas intégrés systématiquement dans la version amendée ; ils sont soumis à l'examen de l'ETMA sous la forme d'avis techniques. Il apparaît ainsi que la logique qui sous-tend le comité de pilotage ne renvoie pas à une manœuvre favorisant un retour à la logique exclusive de prise de décision publique. Le comité de pilotage, en dépit de son caractère unilatéral, s'est positionné dans le dispositif comme un organe chargé de veiller à la qualité technique et à la faisabilité des options retenues par l'ETMA, dont il se présente comme complémentaire ; son travail est justifié par le souci de combler un maillon non prévu dans la planification du processus, à savoir la revue technique des différentes versions de l'énoncé de politique forestière par un groupe d'experts nationaux.

Dans le second cas, la relecture porte sur un document déjà validé pendant l'atelier national et donne lieu à une version quasi finale qui n'est ni restituée à l'ETMA ni soumise à une nouvelle validation. Elle se situe au-delà du processus inclusif de formulation de la politique forestière qui, en principe, s'achève avec l'atelier national de validation. Le processus tel que mis en oeuvre change donc de celui planifié ; une phase exclusive s'est ajoutée à la phase inclusive sans pour autant remettre en cause, ni la pertinence technique du travail fait initialement, ni la légitimité institutionnelle de l'ETMA. Cette trajectoire, de par son caractère à la fois inclusif et exclusif, est spécifique des pratiques placées sous le signe de l'entre-deux, une grille de lecture assez familière dans la littérature sur le foncier en Afrique subsaharienne (Le Roy *et al.* 1996, Le Roy 2004). La formulation de la politique forestière est entre la logique inclusive et la logique exclusive, tout comme les pratiques foncières sont entre tradition et modernité, entre loi et coutume, entre propriété et usufruit, etc. L'entre-deux correspond à l'espace entre deux catégories opposées, l'inclusif et l'exclusif dans le

cas qui nous concerne. Il désigne à la fois une articulation, un transit, un point de passage, mais aussi une séparation, une discontinuité, une interposition, une différence. Il est donc à la fois ce qui relie et ce qui sépare, une liaison et une rupture (Berthet, 2005). Dans cette optique, l'entre-deux est caractérisé par le va-et-vient entre la logique inclusive et la logique exclusive ; l'une alimentant l'autre et vice-versa, toutes les deux s'enrichissant mutuellement en vue de construire ensemble la politique forestière. Ce processus a donc la particularité de se positionner dans l'entre-deux. Il est caractérisé par l'absence d'emprunt fidèle à l'un ou à l'autre et par un balancement entre l'inclusif et l'exclusif qui le rend hybride. Ce cas de figure remet ainsi en cause la logique dualiste qui conçoit les approches inclusives et exclusives en termes d'oppositions, une logique inspirée d'un mode de pensée binaire.

9.5 Conclusion

La formulation de la politique forestière au Congo s'est faite en deux phases. La première est inclusive, comme cela a été affiché dans la planification du processus. La seconde phase est exclusive ; elle a été déclenchée par les différentes formes de relecture des versions initialement élaborées de manière participative. Le processus de formulation de la politique forestière se situe ainsi dans l'entre-deux ; il oscille entre la logique inclusive et la logique exclusive. Au lieu d'opposer les deux logiques, le processus se nourrit au contraire aussi bien de l'une que de l'autre. Cette expérience montre que l'administration forestière peut à la fois s'ouvrir à l'approche multi-acteur et multisectorielle et continuer de travailler de manière sectorielle. C'est peut-être la voie appropriée aujourd'hui pour promouvoir l'approche inclusive dans des pays où la décision publique reste dans les prérogatives strictement réservées aux départements ministériels. Au lieu de garder le balancier d'un côté, l'inclusif comme l'enseignent les références internationales, ou de le renvoyer de l'autre côté, l'exclusif qui véhicule une connotation négative, il peut paraître réaliste dans le contexte actuel de laisser le balancier faire ses va-et-vient entre les deux bords.

Il apparaît ainsi que le modèle mixte, qui a été appliqué dans la formulation de la politique forestière à Madagascar, au Rwanda, en Gambie (Buttoud et Samyn, 1999) et recommandé pour améliorer le volet social de l'aménagement forestier dans le bassin du Congo (Nguingui, 2004 ; Nguingui et Pierre, 2006), semble bien indiqué pour familiariser progressivement les pays, comme le Congo, à l'approche inclusive. On note cependant que, contrairement à la « mixité de fait » observée dans l'expérience congolaise, le modèle mixte construit l'inclusion sur un modèle théorique des rôles respectifs de l'autorité publique et des autres acteurs, et il est conduit de façon transparente sans changer la règle du jeu en cours de partie.

Bibliographie

- Bahuchet S. 1985 Les pygmées Aka et la forêt centrafricaine. SELAF, Paris.
- Berthet D. 2005 L'ouverture. L'entre-deux et le mouvement. In Belrose M., Bertin-Elisabeth, Menécé-Caster. 2005 *Penser l'entre-deux. Entre hispanité et américanité*. Actes du colloque international tenu à l'Université des Antilles et la Guyane. Éditions Le Manuscrit, Paris.

- Boukoulou H. 2014 *La formulation de la politique forestière nationale à travers une équipe de travail multi-acteurs*. Rapport sur le processus. Rapport de Consultation. TCP/PRC/3402. FAO, Brazzaville.
- Buttoud G. et Samyn J.M. 1999 *Politique et planification forestières*. Intercooperation. Berne.
- FAO 2010 *Élaborer une politique forestière efficace*. Guide. Étude FAO Forêts n° 161. FAO, Rome.
- FAO 2012 *Projet d'appui à la formulation de la politique forestière nationale*. TCP/PRC/3402. Document de projet. FAO.
- Le Roy E., Karsenty A. et Bertrand A. 1996 *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Karthala, Paris.
- Le Roy E. 2004 *Les Africains et l'Institution de la Justice*. Entre mimétismes et métissages. Coll. États de droit. Dalloz, Paris.
- Nguingiri J.C. 2004 Le moment est venu d'entreprendre de sérieuses négociations sur les plans d'aménagement en Afrique centrale. *Actualités des Forêts Tropicales* (Bull. de l'OIBT)12(21,20).
- Nguingiri J.C. et Pierre J.M. 2006 La durabilité sociale de la gestion des concessions forestières dans le bassin du Congo. In Nasi, R., Nguingiri, J. C., et Ezzine de Blas D. (éds). *Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale. La quête de la durabilité*. L'Harmattan, Paris.